
Tuberculose : le BCG recommandé pour tous les enfants en Ile-de-France

La tuberculose est une maladie infectieuse qui atteint le plus souvent les poumons et se manifeste par des symptômes tels que la toux, la fièvre, la fatigue, l'amaigrissement, le manque d'appétit, etc. Elle se transmet par les postillons d'un malade lors de la toux. Après avoir été exposé au bacille de la tuberculose, un certain nombre de personnes va être infecté et environ 10 % d'entre elles vont secondairement développer la maladie. Le risque de développer la maladie est plus important chez les enfants et les personnes dont les défenses immunitaires sont diminuées. Non soignée, la tuberculose peut être mortelle. Le traitement nécessite une association d'antibiotiques pendant au moins 6 mois.

La vaccination BCG permet d'éviter les formes graves de tuberculose chez l'enfant, en particulier les méningites tuberculeuses. Le vaccin apporte une protection de 75-80 % contre les formes graves de la maladie. Il protège contre 50-60 % des formes pulmonaires de tuberculose pendant une durée de l'ordre de 15 ans.

En 2008, 5 758 cas de tuberculose ont été déclarés en France. La France est aujourd'hui considérée comme un pays à faible incidence de tuberculose avec cependant des incidences élevées dans certains groupes de population et dans certaines zones géographiques.

La politique vaccinale a été modifiée et depuis juillet 2007, la vaccination par le BCG n'est plus obligatoire en France mais reste très fortement recommandée dans les régions ou dans les groupes de populations où le risque de tuberculose est encore important¹ : principalement les enfants nés dans un pays de forte endémie tuberculeuse (Afrique, Asie, Amérique Centrale et du Sud, Proche et Moyen-Orient, Russie et pays de l'ex-URSS), les enfants dont un des parents est originaire d'un pays de forte endémie, tout enfant devant séjourner au moins un mois dans un pays de forte endémie, et *tous les enfants résidant en Ile-de-France* ou en Guyane. Il s'agit plus généralement de tous les enfants dont la situation est jugée à risque d'exposition au bacille tuberculeux par le médecin, notamment ceux vivant dans des conditions de logement précaires.

Tuberculose et vaccination BCG en Ile-de-France :

En 2008, **2 086 cas de tuberculose ont été déclarés en Ile-de-France²**, soit 37% du total des cas déclarés en France. La situation s'est améliorée au fil des ans : en 2000, 3 092 cas avaient été déclarés. Toutefois la tuberculose reste un sujet de préoccupation pour la région. En effet avec 17,9 cas de tuberculose maladie pour 100 000 habitants – le double de la moyenne nationale (9 cas pour 100 000 habitants) – l'Ile-de-France fait partie des zones à plus forte incidence. La région est caractérisée par une forte représentation des populations les plus à risque de tuberculose : personnes originaires de pays où l'endémie tuberculeuse est importante, personnes en situation de précarité économique et sociale.

La vaccination par le BCG reste fortement recommandée pour tous les enfants en Ile-de-France.

Les études menées par l'Institut de veille sanitaire suite au changement de la politique vaccinale montrent que la couverture vaccinale des enfants pour lesquels la vaccination est fortement recommandée reste insuffisante.

Les données pour l'Ile-de-France sont meilleures que pour le reste de la France mais la couverture vaccinale est loin d'être optimale. En milieu libéral, elle était de 68% en IDF en 2008 (48% hors IDF). Dans le secteur public de PMI, la couverture vaccinale BCG évaluée en 2009 était de 89,8% en IDF (61,7% hors IDF).

¹ Décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007.

² Source Déclaration obligatoire InVS

Le BCG est un des axes prioritaires d'action du Programme régional d'Ile-de-France des maladies à prévention vaccinal et du Programme régional de lutte antituberculeuse en Ile-de-France.
